



# Mutation intra-académiques : handicap & cas médicaux

## 1. Collègue venant d'entrer dans l'académie de Toulouse :

Vous venez d'entrer, en première phase inter académique, avec une priorité handicap ou santé, sur l'académie de Toulouse.

Vous avez la possibilité de demander une bonification de priorité médicale pour la phase intra-académique, que vous ayez ou non obtenu une bonification à l'inter.

Vous devez dans ce cas déposer de nouveau un dossier auprès du médecin conseiller technique du recteur de l'académie obtenue.

Les critères ne sont pas les mêmes : l'administration peut considérer qu'une fois l'académie souhaitée obtenue, il n'y a pas lieu de maintenir une bonification sur des postes ou des secteurs géographiques précis.

À l'inverse, certaines affections peuvent se soigner dans n'importe quelle académie (d'où le refus de bonification pour l'inter), mais nécessiter un poste à proximité d'un centre de soins, ou dans un établissement offrant des facilités d'accès, d'où bonification possible à l'intra. Le médecin-conseil de l'académie de départ et celui de l'académie d'arrivée doivent, en principe, se concerter. Signalez votre situation au SNALC Toulouse.

## 2. Collègue déjà dans l'académie participant seulement à la phase intra académique

Vous devez déposer un dossier auprès du médecin-conseil du rectorat, dans les délais et selon les modalités fixées par le rectorat.

Attention: vous devez en principe passer par le dépôt d'une demande auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



05 61 13 20 78



[mutation@snalctoulouse.fr](mailto:mutation@snalctoulouse.fr)